

Les infos

Jeudi 13 Juillet 2006



MUTUELLE, ACCORD SIGNÉ

L'accord a été signé le 12 juillet par 4 organisations syndicales, CFDT, CFTC, CGT et FO. Il insiste à compter du 1^{er} janvier 2007 un régime obligatoire pour tous les salariés qui couvrira leurs enfants. Les 4 signataires ont décidé de poursuivre le travail commun au conseil d'administration de la mutuelle qui aura en charge de gérer le nouveau régime ainsi que celui qui continuera de couvrir les conjoints, enfants de plus de 16 ans, et les retraités. Un numéro de l'Essor Mutualiste sera consacré à cette réforme à tous les adhérents. Un débat va être engagé avec tous au travers de ce numéro afin de discuter de la meilleure façon d'améliorer les prestations, les 4 organisations ayant obtenu que la conclusion d'un avenant permette de prendre le temps nécessaire à ce débat d'ici la fin de l'année. Mais le nouveau régime va devoir encore franchir un parcours d'obstacles. Il doit être approuvé par l'assemblée générale des adhérents de la mutuelle d'abord et ne pas rencontrer l'opposition de comités d'établissement représentant plus de 10% des salariés. Or c'est précisément le cas du comité d'établissement des services centraux, qui pourrait du fait de sa composition rassembler une majorité contre. Le principal syndicat non signataire, le SNB, y détient presque la majorité à lui tout seul, il va donc falloir qu'il fasse un choix cornélien. Au-delà du discours habituellement sarcastique dans lequel il s'est spé-

cialisé ces derniers temps, il a le pouvoir de mettre en concordance ses écrits et ses actes... mais dans ce cas, il porterait la responsabilité, seul, de proposer une alternative, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent. Ce n'est pas sa demande de doubler l'indemnité de départ en retraite va résoudre le problème, d'autant plus que cette idée serait particulièrement injuste. A l'inverse de la proposition des 4 signataires qui permet de limiter l'augmentation de la cotisation à 10% en tenant compte de leurs ressources, le doublement de l'indemnité compenserait plus pour les plus hauts revenus une hausse des cotisations de 30% que pour les plus faibles !

ON LINE

Un accord a été signé, encore une fois par CFDT, CFTC, CGT et FO pour organiser la prochaine élection du comité d'établissement des services centraux à la fin de l'année par vote électronique. Le SNB a réservé sa réponse pour cause de congés et prendra position début septembre. Il était temps, du fait de l'existence d'un CE unique dans les centraux et de l'organisation des bureaux de votes, la participation a chuté d'année en année pour atteindre au dernier vote moins de la moitié des électeurs chez les techniciens, et à peine 30 % chez les cadres ! Le moins que l'on puisse dire est que la représentativité des élus est contestable, ce qui a d'ailleurs permis à SUD d'obtenir pour lui-même cette représentativité dans les services centraux, sans que cela change quoi que ce soit à la très mauvaise participation aux élections. Plutôt qu'un « nième nouveau syndicat » chantant que sa reconnaissance permettrait enfin aux électeurs de mieux participer pour exprimer des choix dont ils seraient privés, les électeurs pourront bientôt facilement voter depuis leur poste de travail ou depuis chez eux par Internet avec toutes les garanties de confidentialité nécessaires prévues par cet accord.



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT